

Séance du 5 avril 2018
Délibération n° 2018-30

L'an deux mil dix-huit, le 5 du mois d'avril à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 27 mars 2018.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Gilbert CAMPO à Monsieur Bernard FAUREAU ; Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Christine DEFFNER, Madame Laetitia FREMONT, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 5-3	Thème : désignation de représentants

Objet : désignation des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM de la Région Montluçonnaise

Le conseil communautaire,
Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de la communauté de communes,
VU les statuts du SICTOM de la Région Montluçonnaise,
VU la délibération n°2016-57 26 mai 2016 du conseil communautaire approuvant l'adhésion du SMIRTOM du Val de Cher au SICTOM de la région montluçonnaise avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2017,
VU l'arrêté préfectoral n°2971 du 28/10/2016 portant dissolution du SMIRTOM du Val de Cher à compter du 1^{er} janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique : Proclame en tant que représentants de la communauté de communes au sein du comité syndical du SICTOM de la Région Montluçonnaise, les conseillers suivants :

COMMUNES	Délégués	NOM	Prénom
L'ETELON	titulaire	FREMONT	Laetitia
	suppléant	LOUBRY	David
	titulaire	PHILIPPON	Didier
	suppléant	LORY	Paul
MEAULNE	titulaire	REGRAIN	Régis
	titulaire	DELANOY	Pierre-Marie
	suppléant	TULARS	Françoise
	suppléant	JOMIER	Jérôme
URCAY	titulaire	BAJARD	Christophe
	titulaire	FOUCAT	René
	suppléant	BARILLIER	Sophie
	suppléant	POULET	Romain
VITRAY	titulaire	de CAUMONT LA FORCE	Louis
	titulaire	CORDONNIER	Etienne
	suppléant	BUFFAULT	Joël
	suppléant	DAMOISEAU	Bernard

Fait et délibéré le 5 avril 2018,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COMBES



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.